

Gr 20. Jan. 64-19

s.C.41.Rw.111.0.- GE/vn ✓

à a.

le 20 janvier 1964

NoticeAccord de commerce et de protection  
des investissements avec le Rwanda

Le 17 janvier, le Conseil fédéral a accepté le message à l'Assemblée fédérale concernant l'approbation de cet accord, selon proposition du DEP du 9 décembre, complétée par le rapport joint du DPF du 6 janvier.

Le jour où le Conseil fédéral prenait cette décision, la presse rapportait que de sanglants incidents raciaux venaient de se produire au Rwanda.

D'entente avec la Division du commerce (M. Moser), nous avons immédiatement demandé à la Chancellerie fédérale (M. Baumgartner) de différer de quinze jours la publication du message et d'attendre à ce sujet de nouvelles instructions.

Le but poursuivi était double: d'une part, d'éviter que la publication coïncide avec ces graves nouvelles, d'autre part, de voir dans l'intervalle s'il n'y avait pas lieu de modifier le message en conséquence. A relever: le délai demandé n'entraîne aucun retard dans la procédure parlementaire.

L'accord même n'est évidemment pas en cause. Ses clauses sur la protection des ressortissants et investissements suisses n'en revêtent que plus d'importance.

Une ou deux phrases du message gagneraient en revanche à être remaniées, après les incidents en question.

- 2 -

Elles laissent en effet entendre\* que la situation politique et sociale serait plus ou moins stable, encore que le projet de texte ait déjà été atténué à ce sujet en novembre dernier, sur la base de nos suggestions.

En revoyant le message, on pourrait aussi supprimer la référence à l'union douanière et monétaire entre le Rwanda et le Burundi. Cette union vient d'éclater tout récemment, selon une communication qui vient de nous parvenir de Léopoldville.

Il va de soi que le Conseil fédéral serait saisi des changements apportés au texte du message.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL  
Affaires Politiques  
p. o.

---

\*(comme d'ailleurs le 68<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral concernant les mesures de défense économique envers l'étranger, publié le 9 janvier)

D'intente avec M. Lincht, l'Ambassadeur Mincionelli et M. Mon de la Div. Lv., j'ai donné aujourd'hui le feu vert à M. Baumgartner de la Chancellerie fédérale pour la publication du message Rwanda. - La Div. Lv. (M. Leibmeyer) donnera le "Gut zum Druck" aujourd'hui même. - 25. 2. 64 / Q